

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU



« 184 Allée des Communailles » BP 24 – 74110 – ESSERT ROMAND
Téléphone : 04.50.79.58.51 - fax 04.50.79.58.56 - courriel : info@sivom-va.fr

L'an DEUX MIL QUATORZE, le VINGT HUIT AVRIL le Comité syndical du SIVOM de la VALLEE D'AULPS,

dûment convoqué, s'est réuni à 18 H, dans la salle de réunions située dans ses bâtiments administratifs, à Essert-Romand,

sous la Présidence de Monsieur Gérard BERGER

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 22 dont 21 votants

Date de convocation du comité syndical : 23 Avril 2014

Présents :

BERGER Gérard - *Président*, ANTHONIOZ Henri, BAUD Marie-Thérèse, BERGER Jean-François, BERGOEND Claude, COTTET DUMOULIN Patrick, DEHESTRU Marc, DUPONT Eric, GALLAY Gilbert, GARIN Jacqueline, GAYDON Christelle, GREVAT Jérôme, HENNEBIQUE Sylvie, JUILLET Edouard, MORAND Jean-Claude, MUDRY Bernard, MUFFAT Michel, PEERSMAN André, PEILLEX Gilbert, RICHARD Michel, TOURNIER Henri-Victor, VERNAY Franck.

Procurations :

MICHAUD Maurice a donné procuration à GALLAY Gilbert

Monsieur Edouard JUILLET a été élu secrétaire

DEL 2014-04-013 – INDEMNITE DE FONCTION AU PRESIDENT

(pour cette question, M. le Président quitte provisoirement la séance)

En application des articles L 5211-12 et R 5212-1 du CGCT, le Président peut percevoir des indemnités de fonctions et le comité syndical est invité à se prononcer sur le montant qui lui sera alloué au cours de ce nouveau mandat. Il est précisé que le plafond de ces indemnités est déterminé, pour chaque catégorie d'EPCI, en pourcentage de l'indice brut 1015 de la fonction publique. Pour notre syndicat, le maximum est fixé à 16.93 % de l'indice 1015 (3801.47 € / mois au 01/07/2010), soit actuellement un montant mensuel de 643.59 €.

Le **COMITE SYNDICAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer au Président, une indemnité de fonction représentant 10.525 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique

CONSTATE qu'un crédit suffisant est inscrit au budget de l'exercice

Pour copie certifiée conforme,

A Essert-Romand, le 29 avril 2014
Gérard BERGER, Président du
SIVOM DE LA VALLEE D'AULPS

Certifié exécutoire par le Président,
Compte-tenu de la transmission (ou télétransmission) en
Sous-Préfecture de Thonon le 29 avril 2014
et de la publication le 29 avril 2014
Le Président,